

COMMISSION FEMINISATION

PROCES VERBAL N° 03 DU 10 NOVEMBRE 2025

COMPETITION INTERDISTRICT U16-U18F A 11

Lors de la réunion de la commission régionale compétition et développement du football Féminin qui a eu lieu le 21 octobre 2025, il a été décidé de faire :

Une poule élite LFNA NIVEAU 1 géré par le LIGUE, composée de :

E.S SAINTES (17)
U.S. AIGREFEUILLE (17)
E.S.A BRIVE (19)
TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C (24)
F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX (33)
F.C.E. MERIGNAC ARLAC (33)
PAU F.C (64)
LES GENETS D'ANGLET FOOTBALL (64)
BRESUIRE F.C (79)
STADE POITEVIN F.C (86)

3 poules Interdistrict, gérées par le District des Deux-Sèvres, composées comme suit :

POULE A

NIORT ST FLORENT UA (79)
ECHIRE ST GELAIS AS (79)
MONTMORILLON UES (86)
LIMOGES FOOTBALL (87)
BOUTONNAIS FC (79)
FC GATINAISE (79)
ANGOULEME FC (16)
BERGERAC PERIGORD FC (24)

POULE B

ES 3 CITES POITIERS (86)
CENTRE CREUSE (23)
AMBAZAC (87)
MONTMORILLON UES 2 (86)
ASPO BRIVE NOAILLES (19)
LAC 16 GJ (16)
BUXEROLLES VOUNEUIL B (86)
U.S LA CHAPELLE BATON (86)

POULE C

POITIERS STADE FC 2 (86)
ENT. AS BAIE / CAP AUNIS (17)
NIORT ST FLORENT UA 2 (79)
CHARENTE OCEAN GF (17)
LUSIGNAN USM (86)
THOUARS FOOT 79 (79)
NEUVILLE CA (86)
PARTHENAY VIENNAY RC (79)

Sur ces 3 poules interdistrict aucun arbitre officiel ne sera désigné.

Si toutefois un arbitre officiel l'était ou si une équipe en souhaite un dans la mesure de la disponibilité de cet officiel, le club demandeur doit en faire la demande auprès de la commission d'arbitrage du district où se joue la rencontre.

Le **PAIEMENT** de cet officiel se fera sur place, par les **DEUX EQUIPES, pour toutes ces rencontres.**

Sportivement.

Sandra MONTIGNE,
Présidente de la commission féminisation.

